



Soutien du secteur coopératif canadien
Mémoire présenté dans le cadre des
consultations prébudgétaires
Fonds canadien d'investissement coopératif

Soumis le : 2 août 2018

RECOMMANDATION

1. Investir 25 millions de dollars dans le Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC).

Contexte

Le Fonds canadien d'investissement coopératif (FCIC) a été lancé en décembre 2017. Le FCIC résulte d'années de travail d'organisations coopératives et d'institutions financières, en vue de développer une source de capitaux favorisant la croissance d'entreprises coopératives au Canada. L'accès aux capitaux, conçu pour répondre aux besoins particuliers des coopératives, a été signalé comme l'un des obstacles principaux de la croissance, auquel se heurte le secteur des coopératives.

Le FCIC est un fonds d'investissement qui a des répercussions sociales uniques. Il sert à combler les besoins de capitaux du secteur coopératif, par des prêts, des quasi-fonds propres et des fonds propres aux entreprises coopératives du Canada.

L'accès aux capitaux a été documenté dans deux enquêtes indépendantes distinctes. La croissance d'entreprises coopératives risque d'être freinée par l'incapacité d'accéder à des capitaux conçus pour répondre aux besoins du secteur. En 2012, plus de 74 % des coopératives qui ont participé à une enquête ont rapporté que l'accès aux capitaux devenait de plus en plus difficile; une sur cinq a répondu que c'était un obstacle à la croissance. C'est un problème particulièrement difficile puisqu'il est au-delà de deux fois plus probable pour les entreprises coopératives d'avoir des plans d'agrandissement, par rapport aux autres petites et moyennes entreprises (PME).

Les entreprises coopératives ont des modèles uniques d'activités, qui ne sont pas toujours compris par les institutions financières classiques. Le risque est souvent exagéré, et les taux d'emprunt dépassent les niveaux commerciaux variables. Le FCIC a été conçu et mis sur pied pour combler une importante lacune de l'accès aux capitaux pour les entreprises coopératives. Seize organisations coopératives et institutions financières ont investi 25 millions de dollars dans le FCIC, avec pour objectif de favoriser la croissance dans le secteur coopératif. Ces investisseurs sont des chefs de file engagés. Avec le temps, leur soutien apporté au FCIC permettra d'attirer davantage d'investisseurs classiques. L'accélération de nouvel investissement dans le Fonds, afin de répondre aux besoins démontrés du secteur, exige un mécanisme qui atténue le risque des investisseurs.

L'impact et les avantages d'un investissement du gouvernement fédéral dans un fonds tel que le FCIC sont bien documentés dans le rapport du Canadian Task Force on Social Finance (2010) [en anglais seulement] ainsi que dans le Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (juin 2015). Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de catalyseur grâce à des investissements directs dans des fonds sociaux et, ainsi, attirer dans le secteur de nouveaux capitaux privés. Cela alimentera la croissance des entreprises coopératives au Canada, ce qui produira ensuite des résultats dans l'emploi, des entreprises communautaires stables, de la croissance économique et une prospérité accrue.

Le FCIC a été développé pour combler ces lacunes de l'accès aux capitaux répondant aux besoins sectoriels. Le projet évolue depuis une décennie et a fait continuellement des adeptes parmi les organismes coopératifs et les institutions financières. Lancé depuis à peine six mois, le Fonds a fait ses premiers placements, pour plus de 1 million de dollars, dans quatre entreprises, et il produit un inventaire d'investissements potentiels, pour un montant qui dépasse 6 millions de dollars.

Le FCIC a été bien accueilli par le secteur coopératif; il a déjà au stade de l'évaluation une liste ferme et active de possibilités d'investissement. Il est clair que les 25 millions de dollars obtenus par le FCIC ne suffiront pas pour répondre à la demande croissante pour cette sorte de capitaux, et qu'il y a un besoin et des avantages importants d'élargir rapidement cette réserve de capitaux disponibles. Le Fonds est opérationnel et prouve sa pertinence et importance pour le secteur. L'éventail des investissements potentiels est large, englobe une gamme étendue de secteurs ayant besoin d'une variété de prêts et de capital-investissement.

Demande budgétaire

Le FCIC demande au gouvernement du Canada de joindre dans le budget fédéral 2019 un investissement de 25 millions de dollars dans le FCIC. Idéalement, cet investissement se fait sous forme de capital patient et à faible coût. Bien que l'investissement puisse être échelonné en fonction de l'augmentation des activités du Fonds, l'investissement total certain sera déterminant comme levier d'investissements coopératifs et privés dans le Fonds.

Cette demande d'investissement dans un fonds innovateur d'investissement social et bénéficiant d'un large appui a déjà été signalée au gouvernement fédéral, tout dernièrement dans le contexte des travaux du Groupe directeur sur la cocréation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. Pour le prochain budget fédéral, nous exhortons le gouvernement du Canada à aller de l'avant avec un investissement dans le FCIC.

Les capitaux additionnels serviront à ceci :

- a. Donner au FCIC une capacité de gérer un risque additionnel de placement, y compris des prêts pour la croissance de coopératives et d'entreprises en démarrage; de l'investissement de quasi-équité et des prêts pour la conversion de PME en propriétés coopératives; la stabilisation de services communautaires et de l'emploi.
- b. Attirer des co-investissements pour des possibilités de placements plus risqués, conformément à ce qui est décrit plus haut.
- c. Attirer de nouveaux investisseurs pour le Fonds, ce qui accélérera les effets du FCIC au Canada.

En dépit de la courte période d'activités du FCIC, le besoin d'un tel fonds est clairement prouvé, tout comme ses formes d'investissement. Il est également clair que

la demande dépassera rapidement la capacité du fonds à répondre aux besoins du secteur des coopératives. Un capital de base plus élevé du fonds permettra au FCIC de répondre immédiatement aux nombreuses demandes de prêts, surtout pour des quasi-fonds propres et des fonds propres, tout en maintenant dans une fourchette attrayante pour les investissements privés le profil général du risque du fonds.

Répercussions de la demande budgétaire

Un investissement direct dans le FCIC par le gouvernement fédéral aura les deux répercussions principales suivantes :

- Permettre d'accélérer l'investissement de capitaux dans des coopératives grâce au fonds. Il y aura par la suite des effets bénéfiques importants sur les économies locales (avantages économiques secondaires, emploi, prestation de services à prix abordable), par de l'aide à des PME. Il y aura aussi des répercussions considérables dans des secteurs tels que : l'énergie renouvelable (agents de prestation de services énergétiques coopératifs); le logement abordable (accélération de projets et soutien financier); les entreprises coopératives autochtones (pêches, produits forestiers : vente au détail et production d'aliments.
- Accélérer la capacité du FCIC d'offrir un rendement financier positif aux investisseurs et, ainsi, attirer dans le Fonds davantage d'investissements privés et communautaires. Le travail du Groupe directeur sur la cocréation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale a clairement démontré la nécessité et l'importance du rôle du gouvernement fédéral dans le renforcement des fonds existants d'investissements sociaux et le travail pour développer des instruments de placement solides et durables qui ont des effets pour les collectivités du Canada.

Conclusion

Le FCIC gère un fonds de placement social, qui jouit d'appuis fermes de la part du secteur coopératif. Le fonds répond à un besoin grandissant d'accès à des capitaux du côté du secteur coopératif. La demande pour ces capitaux est forte et dépassera la capacité du fonds à répondre aux besoins de coopératives qui engendrent de l'emploi et contribuent à la prospérité communautaire. Un investissement du gouvernement fédéral dans le FCIC à ce moment-ci accélérera et amplifiera les répercussions du FCIC et les avantages qu'il crée pour les collectivités et familles au Canada.